

Zeitschrift: Générations : aînés
Herausgeber: Société coopérative générations
Band: 38 (2008)
Heft: 3

Rubrik: Mon argent

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

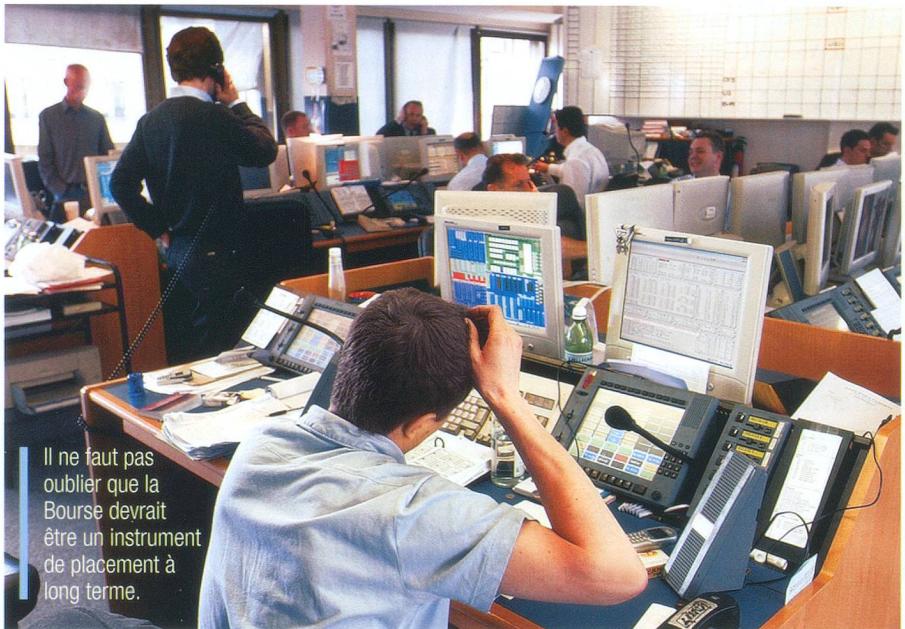
Download PDF: 30.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La Bourse... un bon placement?



«Je dispose d'un montant de 100 000 francs placé en actions suisses et étrangères. Après la plongée des Bourses en janvier dernier, je me demande si je ne devrais pas tout vendre», s'interroge M. H. H. à B.



Il ne faut pas oublier que la Bourse devrait être un instrument de placement à long terme.

Edipress/Chris Blaser

Toutes les Bourses du monde ont effectivement souffert dès le 21 janvier dernier, au point que les experts ont parlé de «minikrach». Mais grâce aux interventions des banques centrales, la situation a pu être stabilisée.

Rappelons ici une chose essentielle: la Bourse, même si elle reste l'un des lieux privilégiés pour placer son argent (n'oublions pas que les banques en retirent des frais et des commissions importants!), devrait être un instrument de placement «à long terme», donc pour une période d'au moins dix ans. Seuls les

spéculateurs opèrent en Bourse sur du court terme (jours ou semaines), car leur but est le profit immédiat.

Sur une période d'une dizaine d'années, il est vrai qu'un portefeuille composé d'actions suisses et étrangères peut donner un rendement intéressant. L'observation historique de la Bourse le prouve. Même si de fortes fluctuations peuvent avoir lieu d'une année à l'autre, ou d'une Bourse à l'autre. Ainsi, en 2007, la Bourse suisse selon l'indice du Swiss Market Index (SMI) a perdu 3,43% (alors que la Bourse allemande a bondi de +22 %!). Mais

la Bourse suisse avait été en hausse de +16% en 2006 et de +33% en 2005. Les baisses de la Bourse sont ainsi «absorbées» sur la durée.

Pas de panique!

Cette potentialité de hausse qui suit une baisse détermine une règle de base: il ne faut jamais vendre lorsque les cours des actions chutent! Pour deux raisons: d'une part parce que le vendeur enregistrera une perte (prix de vente plus bas que le prix d'achat), et d'autre part parce que cette vente va encore renforcer le mouvement déjà à la baisse. Donc: «Pas de panique,

laissez passer l'orage et attendez l'accalmie, la remontée des cours suivra.»

Cependant, pour décider s'il est judicieux ou non d'investir en Bourse, il faudrait connaître exactement la nature de votre capital de Fr. 100 000. En général, on dit que «l'argent placé en Bourse est celui dont on n'a pas besoin» (sous-entendu: une perte n'aura pas de conséquences graves sur la situation financière globale).

Notre conseil: si votre capital est de type «prévoyance» (accumulé pour votre retraite), il est fortement déconseillé de le placer en actions à la Bourse. Car il faut absolument éviter que la valeur de ce capital diminue. Il faudra donc choisir un moyen de placement plus sûr. Parmi de tels produits, mentionnons les obligations à taux fixes (Confédération, grandes entreprises, etc.), les papiers-valeur à capital garanti, les bons de caisse des banques, les parts de sociétés coopératives, etc. De tels produits vous donneront un rendement garanti, année par année. Votre banque vous conseillera volontiers. ■